



**DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE  
PORTANT ADOPTION DU BUDGET 2020 – CT/CA-036/2019FR**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil du 28 novembre 1994 portant création d'un Centre de traduction des organes de l'Union européenne (ci-après le «Centre de traduction»), tel que modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil du 18 juin 2003,

vu le règlement financier du 22 septembre 2019 applicable au Centre de traduction des organes de l'Union européenne (réf. CT/CA-028/2019),

considérant ce qui suit:

(1) le conseil d'administration adopte le budget du Centre sur la base d'un projet élaboré par le directeur,

DÉCIDE:

**Article premier**

Le budget 2020 du Centre de traduction est adopté tel qu'il figure à l'annexe de la présente décision.

**Article 2**

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 13 novembre 2019.

Pour le conseil d'administration.

Rytis Martikonis  
Président 

Annexe: Budget 2020



# BUDGET 2020

CT/CA-036/2019FR

## SOMMAIRE

### I. INTRODUCTION

- A. INTRODUCTION GÉNÉRALE
- B. RECETTES
- C. DÉPENSES
- D. ACTIVITÉS

### II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

### III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES - DÉTAILS

### ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

## I. INTRODUCTION

### A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le budget 2020 comprend:

- A. la présente introduction générale;
- B. les recettes du Centre, conformément à l'article 10, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, tel que modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil, comprenant en particulier les paiements effectués par les organismes pour lesquels le Centre opère et par les institutions et organes avec lesquels une collaboration a été convenue en rémunération des prestations fournies, y inclus des activités à caractère interinstitutionnel;
- C. une ventilation des dépenses du Centre par titre;
- D. une ventilation des dépenses du Centre par activité. Cette partie, qui indique les ressources allouées à chaque activité pour atteindre les objectifs stratégiques du Centre, illustre le lien entre le budget pour l'exercice 2020 et le programme de travail pour 2020. Elle définit également la structure budgétaire conventionnelle.

Le budget 2020 est conforme aux estimations des recettes et des dépenses, telles qu'elles figurent dans le document de programmation 2020-2022 du Centre (réf: CT/CA-002/2019/01). Il a été élaboré conformément aux articles 35 à 37 du règlement financier du Centre. Afin d'élaborer le budget 2020, le Centre a entrepris un examen de ses dépenses prévisionnelles et obtenu des prévisions de ses clients.

Le budget 2020 a été élaboré sur la base des prix applicables en 2020, qui figurent dans le tableau ci-dessous. Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en euros.

Prix applicables en 2020:

Service fourni	Normal (EUR)	Anticipé/Lent (EUR)	Urgent (EUR)	Très urgent (EUR)
Traduction (prix par page)	94,00	89,30	117,50	169,20
Modification (prix par page)	172,00	163,40	215,00	
Révision (prix par page)	60,00	57,00	75,00	
Contrôle rédactionnel (Editing) (prix par page)	39,00	37,05	43,90	
Marques (prix par page)		40,34 EUR pour 305 289 pages		
Dessins et modèles communautaires (prix par terme)		4,00 EUR		
Listes de termes (prix par terme)		4,00 EUR		
Révision de listes de termes (prix par terme)		2,50 EUR		
Terminologie (prix par jour/homme)		900 EUR		
Conseils linguistiques (prix par jour/homme)		900 EUR		
Sous-titrage (prix par minute)		41,00 EUR		

Suppléments applicables en 2020:

Type de document	EUR
Format complexe (supplément par page et langue cible)	15,00
Format PDF et documents papier (supplément par page du document source)	12,00
Documents classifiés/documents sensibles non classifiés (supplément par page et langue cible)	20,00
Langue non UE (supplément par page et langue cible)	10,00
Mise en ligne de documents (supplément par langue cible dans le cas de fichiers multiples ou par demande pour un seul fichier)	10,00

## B. RECETTES

Les recettes totales prévues pour 2020 s'élèvent à 47,1 millions EUR, dont 44,1 millions EUR concernent les titres 1 à 4. Les prévisions de recettes sont ventilées comme suit:

Titre	Recettes (EUR)
1. Agences et organes	42 772 000
3. Coopération interinstitutionnelle (institutions européennes)	664 600
4. Autres recettes	624 750
5. Excédent reporté de l'exercice précédent et virements à partir de réserves des exercices précédents	3 015 250

Les recettes prévues du Centre se basent sur les estimations communiquées par ses clients, compte tenu de l'incidence potentielle des économies par client calculées par le Centre. Il convient dès lors de souligner que les recettes estimées sont susceptibles d'être modifiées, en fonction des besoins réels des clients et de leurs budgets respectifs. Sur la base des prévisions des clients, les recettes estimées pour 2020 au titre 1 s'élèvent à 42,8 millions EUR, contre 40,8 millions EUR dans le budget rectificatif 2/2019 (4,9 %). Les recettes prévisionnelles pour 2020 sont supérieures de 3,2 millions EUR (8,2 %) aux recettes effectivement perçues des clients en 2018, d'un montant de 39,5 millions EUR.

Le principal client du Centre, l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), a prévu une baisse de 515 300 (-4,0 %) des recettes provenant des traductions de marques de l'UE en 2020 (poste 1006) par rapport au budget rectificatif 2/2019. Les recettes prévisionnelles pour 2020 sont inférieures de 2,5 millions EUR (-17,1 %) aux recettes effectivement perçues pour la traduction de marques de l'UE en 2018. En outre, les prévisions de recettes de l'EUIPO pour 2020 pour d'autres services sont restées stables par rapport au budget rectificatif 2/2019 (poste 1005); ce chiffre est inférieur de 23,5 % (1,3 million EUR) aux recettes perçues pour d'autres services en 2018. Les prévisions globales les concernant pour 2020 sont inférieures de 18,8 % (3,8 millions EUR) aux recettes totales perçues de l'EUIPO en 2018.

Parmi les autres modifications significatives que l'on peut noter par rapport au budget rectificatif 2/2019, indiquons que la Chafea (Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation) a diminué sa prévision de 41,4 % (-327 000 EUR), l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques) de 11,9 % (-234 400 EUR), l'AECP (Agence européenne de contrôle des pêches)

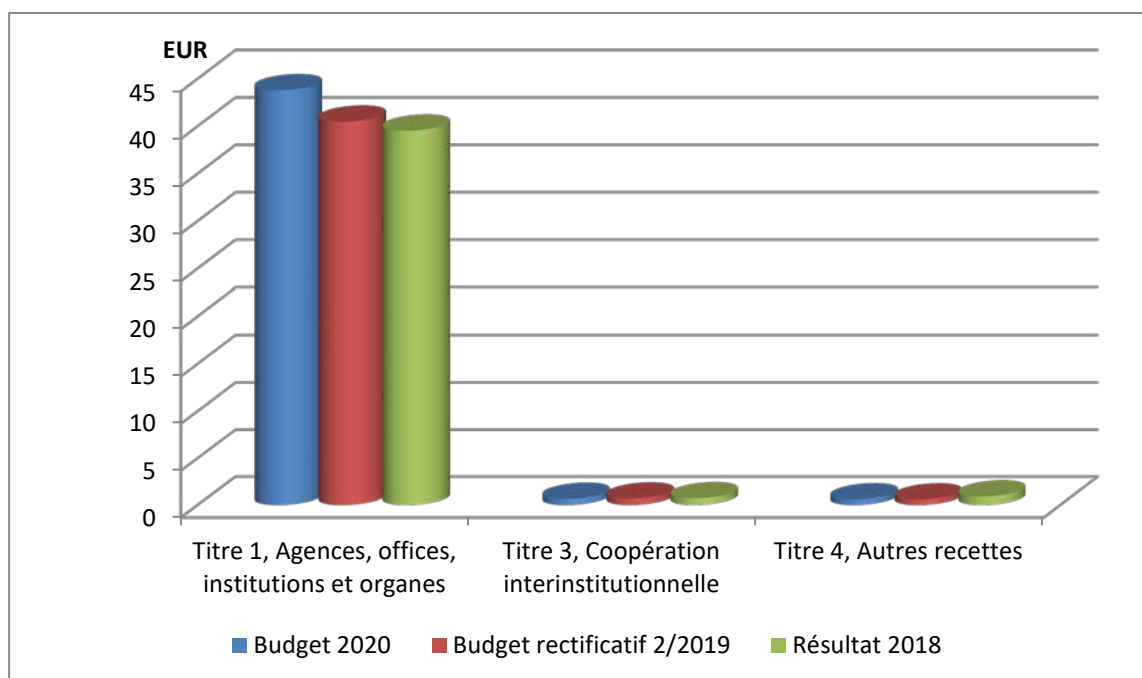
de 87,9 % (-364 100 EUR), le CRU (Conseil de résolution unique) de 10,9 % (-110 100 EUR), la Commission européenne (DG EMPL) de 88,6 % (-1 273 400 EUR). Par rapport au budget rectificatif 2/2019, l'EMA (Agence européenne des médicaments) a augmenté sa prévision de 11,3 % (347 000 EUR), l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments) de 123,2 % (194 700 EUR), Eurojust (Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale) de 697,4 % (946 400 EUR), Frontex (Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes) de 16,2 % (133 900 EUR), l'EACEA (Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture») de 16,2 % (152 200 EUR), l'EASO (Bureau européen d'appui en matière d'asile) de 18,6 % (445 600 EUR), l'ESMA (Autorité européenne des marchés financiers) de 199,9 % (305 300 EUR) et le CEPD (Contrôleur européen de la protection des données) de 136,4 % (2,6 millions EUR). La section D («Activités») et la partie III («État des recettes et des dépenses - Détails») contiennent des informations plus détaillées sur les prévisions des clients et les volumes de traduction.

Le Centre a signé un accord avec deux nouveaux clients, l'EuroHPC (Entreprise commune pour le calcul à haute performance européen) et l'AET (Autorité européenne du travail), en août et en septembre 2019, respectivement, et dès lors, de nouveaux postes budgétaires ont été créés dans le titre 1. En outre, un accord avec un troisième nouveau client, la DG GROW (Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME de la Commission), sera signé d'ici la fin de l'année 2019 et la DG GROW sera inscrite dans le poste budgétaire relatif à la Commission européenne.

1059	Entreprise commune pour le calcul à haute performance européen (EuroHPC)	p.m.
1060	Autorité européenne du travail (AET)	p.m.

Les recettes du titre 3 correspondent aux recettes que le Centre perçoit en sa qualité de gestionnaire de la base de données IATE (InterActive Terminology for Europe). Les dépenses exposées par le Centre pour IATE figurent au chapitre 31 «Dépenses».

Figure 1. Recettes ventilées par titre et par année: 2018-2020 (titres1, 3 et 4)



Outre les recettes provenant des clients et de la coopération interinstitutionnelle, le Centre prévoit des recettes supplémentaires au titre 4, se composant notamment d'intérêts bancaires, de recettes tirées de la sous-location d'une partie de ses bureaux à la Commission [Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation («Chafea»)], de recettes tirées de la fourniture de services d'hébergement d'un centre de données à l'Agence ferroviaire européenne («AFE»), ainsi que d'une contribution financière accordée par l'État luxembourgeois à titre de participation aux frais de location des bureaux du Centre. Les prévisions pour ces recettes en 2020 s'élèvent à 624 750 EUR, un chiffre supérieur de 2,6 % à celui du budget rectificatif 2/2019 et inférieur de 32,8 % à celui du résultat 2018.

Afin d'équilibrer le budget 2020, le Centre a viré 2 826 950 EUR de la «Réserve pour la stabilité des prix» vers les recettes, laissant ainsi un solde provisionnel de 3 319 687 EUR dans la réserve à la fin de l'année 2020.

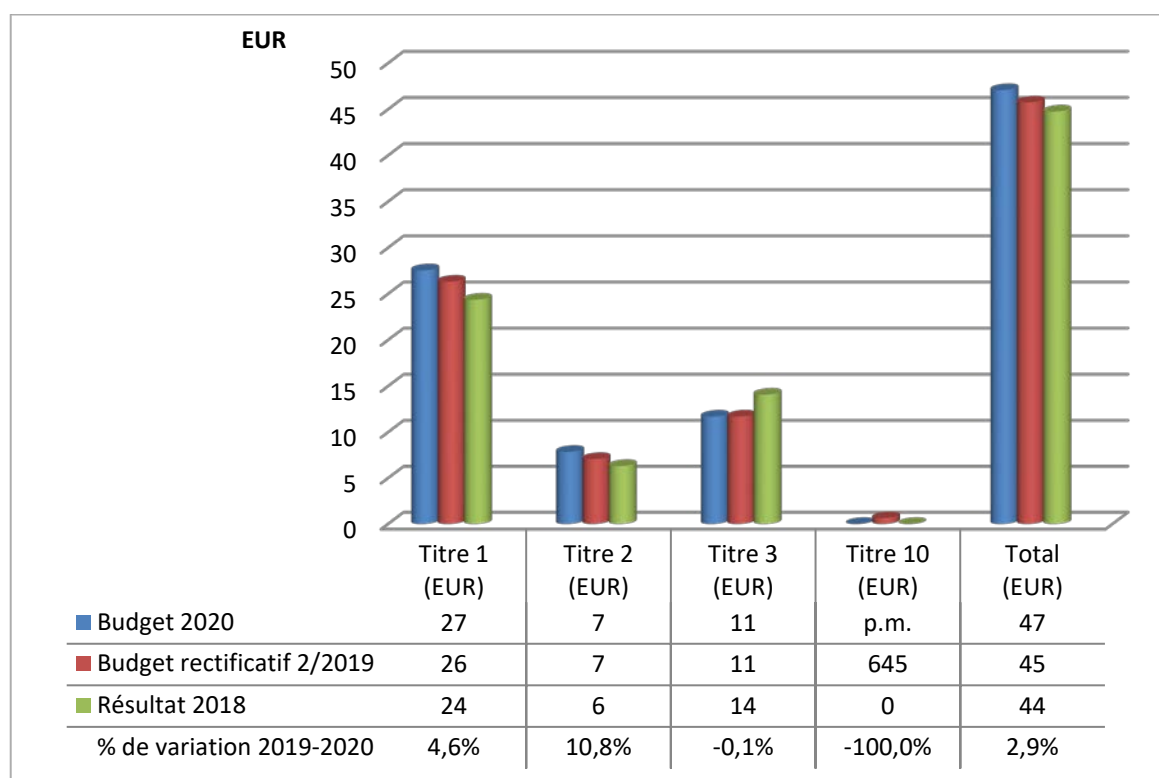
### C. DÉPENSES

Les dépenses prévisionnelles du Centre pour 2020 s'élèvent à 47,1 millions EUR. Dans les titres 1 à 3, le budget 2020 a augmenté de 4,4 % par rapport au budget rectificatif 2/2019; il est supérieur de 5,2 % au résultat 2018. En premier lieu, cette augmentation de 2018 à 2020 est due aux ajustements salariaux en 2019 et 2020, ainsi qu'à d'autres dépenses qui sont également sujettes à des indexations susceptibles d'entraîner des dépenses plus élevées en 2020. En second lieu, cette augmentation est due aux investissements requis par le Centre pour mettre en œuvre les projets découlant des recommandations formulées dans l'«étude sur le Centre de traduction en tant que prestataire de services linguistiques commun pour les agences et organes de l'UE». Toutefois, ces augmentations pour les titres 1 et 2 sont partiellement compensées par la stabilisation du titre 3. Les prévisions de dépenses sont ventilées comme suit:

Titre	Dépenses (EUR)
1. Personnel	27 538 900
2. Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement	7 846 700
3. Dépenses opérationnelles	11 691 500
10. Réserves	p.m.

Le Centre a pris plusieurs mesures pour réduire ses dépenses budgétaires afin de faire face à l'augmentation globale des frais de personnel, d'autres coûts indexés et des coûts informatiques (dont celui lié au plan de transformation). La principale action a été de réduire de manière significative les crédits de dépenses dans la majorité des postes budgétaires afin de ne couvrir que ce qui devrait être nécessaire. Cela signifie que le Centre a réduit sa marge à un minimum entre les principales lignes budgétaires, réduisant ainsi sérieusement sa flexibilité. En cas d'indexations plus élevées des rémunérations, d'augmentations des prix pour les services de la Commission, d'investissements informatiques pour le plan de transformation ou de coûts plus élevés que prévu pour l'externalisation des traductions, il pourrait dès lors être nécessaire de redéfinir les priorités dans le budget du Centre afin d'éviter toute nouvelle augmentation. Tout cela signifie que le Centre devra en faire plus avec moins de ressources et tirer parti d'une utilisation accrue des technologies de traduction disponibles. Ces mesures ont été choisies afin que l'incidence attendue sur les clients soit minimale. La figure ci-dessous présente un aperçu des dépenses par titre, y compris une comparaison avec le budget rectificatif 2/2019 et le résultat 2018.

Figure 2. Dépenses ventilées par titre et par année: 2018-2020 (titres 1, 2, 3 et 10)\*



\*Titre 1: «Personnel»; titre 2: «Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement»; titre 3: «Dépenses opérationnelles»; et titre 10: «Réserves». Le budget du titre 10 en 2020 est indiqué pour mémoire (p.m.) et la mention «0» apparaît pour 2018.

### Titre 1: PERSONNEL

Le budget du titre 1 atteint 27,5 millions EUR en 2020, il est donc supérieur de 4,6 % à celui du budget rectificatif 2/2019, soit une hausse de 1,2 million EUR. Le budget du Centre anticipe d'éventuelles adaptations annuelles des rémunérations, estimées à 1,8 % par an, ainsi que des avancements d'échelon bisannuels et des promotions. Le budget est basé sur un tableau des effectifs de 193 postes, tel qu'il a été approuvé par l'autorité budgétaire pour 2019. Le budget prend également en compte des facteurs tels que le taux de rotation et les formules de travail du personnel. Tout cela entraîne une augmentation de 3,4 % (soit 674 100 EUR) de l'article 110 «Personnel en activité», alors même que le budget consacré aux agents contractuels (poste 1115) a été augmenté de 7,6 % (107 800 EUR) pour 2020 par rapport au budget 2/2019. Le budget des postes 1420 a été augmenté de 104,5 % au titre de la contribution financière accordée par le Centre aux écoles européennes. Le montant total de cette contribution est estimé à près de 360 000 EUR et le Centre a convenu de contribuer aux coûts à raison de 50 % en 2020.

### Titre 2: IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget du titre 2, «Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement», s'élève à 7,8 millions EUR en 2020. Il a augmenté de 10,8 % par rapport à celui du budget rectificatif 2/2019. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des investissements informatiques liés à la mise en œuvre des projets découlant des recommandations formulées dans l'«étude sur le Centre de traduction en tant que prestataire de services linguistiques commun pour les agences et organes de l'UE».

Le Centre reçoit une contribution financière de l'État luxembourgeois, qui couvre une partie de ses frais de location de bureaux. Celle-ci est inscrite en tant que recette et n'a pas d'incidence sur les dépenses du titre 2. Il convient également de souligner que les dépenses du titre 2 comprennent celles liées à l'hébergement d'un centre de données pour l'Agence ferroviaire européenne (AFE) et pour les espaces de bureaux sous-loués à l'Agence Chafea. Conformément au principe d'universalité, les recettes provenant de l'AFE et de l'Agence Chafea sont inscrites en tant que recettes plutôt que comme une compensation des dépenses.

### Titre 3: DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

Le budget du titre 3, «Dépenses opérationnelles», couvre l'externalisation des services de traduction, les services techniques liés aux services linguistiques, la coopération interinstitutionnelle et le programme eCdT. Il s'élève à 11,7 millions EUR en 2020 et est resté stable par rapport au budget rectificatif 2/2019. Il est inférieur de 2,4 millions EUR à celui du résultat 2018.

Le budget consacré aux services de traduction externe constitue la partie principale du budget du titre, à savoir 92,1 % en 2020. Le coût réel de ces services dépend d'un certain nombre de facteurs, tels que les modifications dans le classement des fournisseurs relevant des contrats-cadres existants, ainsi que les prix convenus en vertu de futurs contrats-cadres, lesquels dépendent également de l'évolution économique dans les États membres. Le budget pour 2020 est de 10,8 millions EUR, ce qui est conforme aux volumes prévisionnels ainsi qu'à l'attente du Centre selon laquelle les investissements dans les technologies de traduction auront un impact positif sur les dépenses liées aux services de traduction externe. À l'évidence, les dépenses réelles dépendront fortement de la demande réelle des clients du Centre et de l'impact potentiel des technologies de traduction sur les traductions réalisées en interne et sur les nouveaux contrats-cadres conclus à l'avenir.

Le chapitre 31 comprend les dépenses du Centre relatives à la gestion de la base de données IATE, ainsi que la contribution du Centre à d'autres outils interinstitutionnels gérés par la Commission. Les coûts de ces outils sont régis par des accords de financement annuels conclus entre les parties agissant dans le cadre du comité exécutif du Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI).

## D. ACTIVITÉS

Les activités du Centre sont réparties en trois domaines d'activités dans le budget 2020, tel que cela figure dans le document de programmation 2020-2022 du Centre: 1) activités opérationnelles de base; 2) activités de support; et 3) activités de gestion et de contrôle. La quatrième activité qui existait auparavant et concernait les activités externes de promotion et de communication, comprenant les actions orientées vers le client, est intégrée dans le domaine relatif aux activités de gestion et de contrôle depuis 2018.

Les ressources humaines et financières pour 2020 sont allouées à ces trois domaines d'activité, comme l'illustre le tableau ci-après. Les ressources financières comprises dans les titres 1, 2 et 3 sont allouées soit directement, soit indirectement, à différents services du Centre. Les coûts indirects sont alloués à nos activités et, par conséquent, à nos services, par l'intermédiaire des mécanismes de notre méthode d'établissement du budget sur la base des activités (EBA). Les détails figurent dans le document de programmation 2020-2022 du Centre (réf: CT/CA-002/2019/01).



	% de ressources humaines (personnel)	% de ressources financières	Ressources financières
Activités opérationnelles de base	63,4 %	76,2 %	35 891 755
Activités de support	25,5 %	18,2 %	8 569 773
Activités de gestion et de contrôle	11,1 %	5,6 %	2 615 572
Crédits du titre 10: «Réserves» non allouées à une activité	0%	0%	0
Total	100%	100%	47 077 100

Le tableau ci-dessous présente les prévisions relatives au nombre total de pages, de termes et aux recettes pour 2020, par rapport au budget 2019. Il présente les prévisions fournies par les clients pour 2020, compte tenu de l'incidence potentielle des économies, résultant de la structure tarifaire applicable à la traduction de documents par client, calculées par le Centre. Toutefois, les prévisions pour 2019 fournies par les clients peuvent ou non avoir pris en considération l'incidence d'économies potentielles. La partie III («État des recettes et des dépenses - Détails») contient des informations plus détaillées sur les prévisions des clients et les volumes de traduction.

	Budget 2020	Budget rectificatif 2/2019	Comparaison
Nombre total de pages prévues relatives aux marques de l'UE	305 289	328 717	-7,1 %
Nombre total de pages de documents prévues	313 316	285 448	9,8 %
<i>Nombre total de pages prévues</i>	<i>618 605</i>	<i>614 165</i>	<i>0,7 %</i>
Nombre total de listes de termes prévues*	83 009	118 459	-29,9 %
Total des recettes prévues au titre des travaux de traduction, de terminologie et des listes de termes	42 772 500	40 764 800	4,9 %

## II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

Titre	Intitulé	Exercice budgétaire 2020	Exercice budgétaire 2019	Exercice budgétaire 2018
	<b>RECETTES</b>			
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	42 722 500	40 764 800	39 531 565
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.	0
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	664 600	764 300	734 003
4	AUTRES RECETTES	624 750	609 050	929 574
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	3 015 250	3 612 254	0
	Réserve pour la stabilité des prix	2 826 950	3 241 354	0
	Réserve pour investissements exceptionnels	188 300	370 900	0
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	p.m.	0
	<b>TOTAL</b>	<b>47 077 100</b>	<b>45 750 404</b>	<b>41 195 142</b>
	<b>DÉPENSES</b>			
1	PERSONNEL	27 538 900	26 322 200	24 367 576
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	7 846 700	7 079 400	6 309 111
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	11 691 500	11 703 700	14 081 029
10	RÉSERVES	p.m.	645 104	0
	Déficit reporté de l'exercice précédent	p.m.	645 104	0
	<b>TOTAL</b>	<b>47 077 100</b>	<b>45 750 404</b>	<b>44 757 716</b>

III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2020 - DÉTAILS

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2020	Budget rectificatif 2/2019	Résultat 2018	Commentaires
<b>RECETTES</b>					
1000	Agence européenne pour l'environnement (AEE)	184 700	211 600	206 324	1 903 pages
1001	Fondation européenne pour la formation (ETF)	61 100	69 900	130 936	650 pages
1002	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	376 100	373 800	322 030	4 002 pages
1003	Agence européenne des médicaments (EMA)	3 413 000	3 066 000	2 853 591	Documents: 34 487 pages; listes de termes: 675 termes
1004	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	627 400	635 700	1 001 114	6 674 pages
1005	Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	4 292 500	4 296 100	5 607 558	Documents: 37 042 pages; listes de termes: 76 836 termes, dont dessins ou modèles communautaires: 8 000 termes
1006	Marques de l'EUIPO	12 316 400	12 831 700	14 848 299	305 289 pages
1007	Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	38 700	86 900	31 148	412 pages
1008	Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)	49 600	48 600	20 836	528 pages
1009	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	393 800	488 000	292 603	4 189 pages
<b>100</b>	<b>Article 100</b>	<b>21 753 300</b>	<b>22 108 300</b>	<b>25 314 437</b>	
1010	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	75 800	46 600	73 963	806 pages
1012	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	1 201 300	1 187 100	960 216	12 567 pages
1014	Banque européenne d'investissement (BEI)	p.m.	p.m.	0	
1015	Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	352 700	158 000	187 241	3 403 pages
1016	Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust)	1 082 100	135 700	0	11 512 pages
1017	Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	140 900	123 600	71 645	1 425 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2020	Budget rectificatif 2/2019	Résultat 2018	Commentaires
1018	Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)	43 400	56 000	16 728	462 pages
1019	Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (AFE)	926 800	907 000	1 135 555	9 859 pages
<b>101</b>	Article 101	3 823 000	2 614 000	2 445 347	
1020	Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	39 400	54 100	24 473	419 pages
1021	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	196 600	177 700	161 309	1 995 pages
1022	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	961 200	827 300	492 468	10 226 pages
1023	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	1 092 100	939 900	651 189	11 573 pages
1024	Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME)	15 600	15 300	4 013	166 pages
1025	Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)	26 300	53 300	15 552	303 pages
1026	Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation (Chafea)	463 200	790 200	796 748	3 403 pages
1027	Agence du GNSS européen (GSA)	18 000	23 800	35 971	192 pages
1028	Agence européenne de défense (AED)	4 600	10 900	6 620	49 pages
1029	Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	1 736 800	1 971 200	1 458 193	Documents: 17 482 pages; liste de termes: 5 000 termes
<b>102</b>	Article 102	4 553 800	4 863 700	3 646 536	
1030	Agence européenne de contrôle des pêches (AECP)	50 100	414 200	216 852	523 pages
1031	Entreprise commune Fusion for energy (F4E)	53 400	52 300	23 289	568 pages
1032	Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	p.m.	p.m.	0	
1033	Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA)	124 600	159 100	20 924	1 255 pages
1034	Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	67 100	60 500	47 680	714 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2020	Budget rectificatif 2/2019	Résultat 2018	Commentaires
1035	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	48 000	58 700	30 033	481 pages
1036	Agence exécutive pour la recherche (REA)	25 400	22 100	11 592	271 pages
1037	Entreprise commune Clean Sky 2	p.m.	p.m.	0	
1038	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	103 900	116 800	265 281	1 055 pages
1039	Entreprise commune SESAR (SEC)	33 700	14 300	14 289	359 pages
<b>103</b>	Article 103	506 200	898 000	629 939	
1040	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) (avant 2017)	—	—	0	
1041	Entreprise commune pour la mise en œuvre d'une initiative technologique conjointe sur les systèmes informatiques embarqués (ARTEMIS)	—	—	0	
1042	Entreprise commune «Initiative en matière de médicaments innovants 2» (EC IMI 2)	29 800	29 200	1 624	317 pages
1043	Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène 2(EC PCH 2)	10 500	10 300	943	112 pages
1044	Entreprise commune «Conseil consultatif européen d'initiative nanoélectronique» (ENIAC)	—	—	0	
1045	Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	2 846 000	2 400 400	2 344 467	30 276 pages
1046	Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	128 200	170 500	80 598	1 503 pages
1047	Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)	458 000	152 700	620 423	4 873 pages
1048	Autorité bancaire européenne (ABE)	1 155 900	1 144 300	793 426	12 291 pages
1049	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA)	153 600	150 300	87 033	1 634 pages
<b>104</b>	Article 104	4 782 000	4 057 700	3 928 514	
1050	Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (Office de l'ORECE)	89 100	99 900	23 451	948 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2020	Budget rectificatif 2/2019	Résultat 2018	Commentaires
1051	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	1 225 700	1 135 300	621 030	Documents: 13 249 pages; listes de termes: 198 termes
1052	Entreprise commune «Composants et systèmes électroniques pour un leadership européen» (EC ECSEL)	6 800	4 200	2 829	72 pages
1053	Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue (MAOC-N)	p.m.	p.m.	0	
1054	Conseil de résolution unique (CRU)	903 600	1 013 700	682 537	9 613 pages
1055	Écoles européennes	p.m.	2 200	16 359	
1056	Entreprise commune Bio-industries (EC BI)	p.m.	p.m.	3 854	
1057	Entreprise commune Shift2Rail (EC S2R)	p.m.	p.m.	2 829	
1058	Comité mixte des autorités européennes de surveillance (AES-CM)	p.m.	p.m.	—	
1059	Entreprise commune pour le calcul à haute performance européen (EuroHPC)	500	—	—	5 pages
<b>105</b>	Article 105	2 225 700	2 255 300	1 352 888	
1060	Autorité européenne du travail (AET)	p.m.	—	—	
<b>106</b>	Article 106	p.m.	—	—	
1099	Recettes provenant de nouveaux clients	p.m.	500	0	
<b>109</b>	Article 109	p.m.	500	0	
<b>10</b>	<b>VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES ET ORGANES</b>	<b>37 573 600</b>	<b>37 955 200</b>	<b>37 317 662</b>	
1100	Commission européenne	163 800	1 437 200	1 194 631	Documents: 1 748 pages. Le volume de documents inclut les volumes estimés pour la DG Justice et consommateurs, pour la DG Emploi, affaires sociales et inclusion et pour la DG Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME (DG GROW) .
1101	Parlement européen	p.m.	p.m.	0	
1102	Conseil de l'Union européenne	252 100	232 000	129 177	3 087 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2020	Budget rectificatif 2/2019	Résultat 2018	Commentaires
1103	Cour des comptes européenne	12 600	13 800	14 050	123 pages
1104	Comité européen des régions	p.m.	5 200	43 368	
1105	Comité économique et social européen	p.m.	35 100	16 992	
1106	Cour de justice de l'Union européenne	p.m.	p.m.	64 351	
1107	Banque centrale européenne	141 200	155 600	39 111	1 502 pages
1108	Médiateur européen	101 300	202 800	289 358	1 101 pages
1109	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	4 457 500	1 885 600	422 867	49 916 pages
<b>110</b>	Article 110	5 128 500	3 967 300	2 213 903	
<b>11</b>	<b>VERSEMENTS DES INSTITUTIONS</b>	<b>5 128 500</b>	<b>3 967 300</b>	<b>2 213 903</b>	Ce chapitre présente les recettes de prestations linguistiques fournies aux institutions européennes. Jusqu'en 2016, ces recettes étaient inscrites au titre 3 «Coopération interinstitutionnelle» et au poste 1040 «Contrôleur européen de la protection des données».
<b>1</b>	<b>VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES</b>	<b>42 772 500</b>	<b>40 764 800</b>	<b>39 531 565</b>	Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
2000	Subvention de la Commission	p.m.	p.m.	0	
<b>200</b>	Subvention de la Commission	p.m.	p.m.	0	Article 10, paragraphe 2, point c), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
<b>20</b>	<b>SUBVENTION DE LA COMMISSION</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	
<b>2</b>	<b>SUBVENTION DE LA COMMISSION</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	
3002	Gestion des projets interinstitutionnels	664 600	764 300	734 003	Ce poste couvre les recettes perçues au titre de la gestion de projets interinstitutionnels assurée par le Centre, notamment le projet IATE.
<b>300</b>	Coopération interinstitutionnelle	664 600	764 300	734 003	
<b>30</b>	<b>COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE</b>	<b>664 600</b>	<b>764 300</b>	<b>734 003</b>	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2020	Budget rectificatif 2/2019	Résultat 2018	Commentaires
<b>3</b>	<b>COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE</b>	<b>664 600</b>	<b>764 300</b>	<b>734 003</b>	
4000	Intérêts bancaires	15 000	7 000	7 796	
<b>400</b>	Intérêts bancaires	15 000	7 000	7 796	Cet article couvre les intérêts que le Centre perçoit sur ses comptes bancaires.
4010	Remboursements divers	366 500	358 800	678 528	
<b>401</b>	Remboursements divers	366 500	358 800	678 528	Cet article couvre les remboursements divers, y compris les recettes tirées de la sous-location d'espaces de bureaux et de stationnement et l'hébergement d'un centre de données pour l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer.
4020	Contribution financière du gouvernement luxembourgeois	243 250	243 250	243 250	Cette contribution financière a été accordée par l'État luxembourgeois à titre de contribution aux frais de location annuelle du Centre.
<b>402</b>	Autres contributions	243 250	243 250	243 250	
<b>40</b>	<b>AUTRES RECETTES</b>	<b>624 750</b>	<b>609 050</b>	<b>929 574</b>	
<b>4</b>	<b>AUTRES RECETTES</b>	<b>624 750</b>	<b>609 050</b>	<b>929 574</b>	
5000	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	p.m.	0	Excédent reporté de l'exercice précédent, conformément à l'article 17, paragraphe 1, du règlement financier du Centre du 22 septembre 2019.
<b>500</b>	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	p.m.	0	
5010	Virement de la «Réserve pour les investissements exceptionnels»	188 300	370 900	0	Le virement de la «Réserve pour investissements exceptionnels» correspond aux dépenses du chapitre 32, «Dépenses liées au programme eCdT».
5015	Virement de la «Réserve pour la stabilité des prix»	2 826 950	3 241 354	0	Le virement de la «Réserve pour la stabilité des prix» est nécessaire pour équilibrer le budget.
<b>501</b>	Virements à partir de réserves des exercices précédents	3 015 250	3 612 254	0	
<b>50</b>	<b>EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS</b>	<b>3 015 250</b>	<b>3 612 254</b>	<b>0</b>	
<b>5</b>	<b>EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS</b>	<b>3 015 250</b>	<b>3 612 254</b>	<b>0</b>	
6000	Remboursements aux clients	p.m.	p.m.	0	



Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2020	Budget rectificatif 2/2019	Résultat 2018	Commentaires
600	Remboursements aux clients	p.m.	p.m.	0	
60	REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS	p.m.	p.m.	0	
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	p.m.	0	
	<b>Total des recettes</b>	<b>47 077 100</b>	<b>45 750 404</b>	<b>41 195 142</b>	
	<b>DÉPENSES</b>				
1100	Traitements de base	16 151 300	15 628 000	14 479 219	Statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, notamment ses articles 62 et 66. Ce crédit est destiné à couvrir les traitements de base des fonctionnaires et agents temporaires.
1101	Allocations familiales	1 545 700	1 458 000	1 256 255	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment ses articles 62, 67 et 68, ainsi que la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, les allocations pour enfants à charge et les allocations scolaires des fonctionnaires et agents temporaires.
1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	2 541 600	2 476 000	2 322 018	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 62 et 69, ainsi que l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires et agents temporaires.
1103	Indemnités de secrétariat	13 500	16 000	11 580	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 18, paragraphe 1, de son annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat des fonctionnaires et agents temporaires de catégorie AST qui la percevaient le mois précédant le 1 <sup>er</sup> mai 2004, affectés à un emploi de sténodactylographe ou dactylographe, téléxiste, typiste, secrétaire de direction ou secrétaire principal.
110	Personnel en activité	20 252 100	19 578 000	18 069 072	
1113	Stagiaires	36 700	32 000	24 895	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux stagiaires.
1115	Personnel contractuel	1 519 800	1 412 000	1 245 757	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 3 bis et son titre IV.
111	Agents contractuels et stagiaires	1 556 500	1 444 000	1 270 652	Cet article s'intitulait précédemment «Agents auxiliaires et agents locaux».
1120	Perfectionnement professionnel du personnel	191 400	176 000	155 608	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 24 bis.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2020	Budget rectificatif 2/2019	Résultat 2018	Commentaires
112	Perfectionnement professionnel du personnel	191 400	176 000	155 608	
1130	Couverture des risques maladie	542 300	538 000	517 633	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 72. Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires de l'Union européenne.
1131	Couverture du risque d'accident et de maladie professionnelle	79 800	69 500	58 216	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 73 et l'article 15 de son annexe VIII. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident.
1132	Couverture du risque de chômage	134 300	142 500	129 778	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 28 bis. Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires.
1133	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.	p.m.	0	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 42. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en faveur des fonctionnaires et agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.
1134	Contribution au régime des pensions communautaires	3 415 000	3 276 000	3 166 071	Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en tant que contribution patronale au régime des pensions communautaires.
113	Cotisations patronales à la sécurité sociale	4 171 400	4 026 000	3 871 698	
1140	Allocations à la naissance et en cas de décès	1 200	1 000	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 70, 74 et 75. Ce crédit est destiné à couvrir: — l'allocation de naissance: crédits pour enfants d'agents dont le pays d'origine ne prévoit aucune allocation de ce type; — en cas de décès d'un fonctionnaire, la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois suivant celui du décès et les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt. En cas de décès, les crédits correspondants seront virés du poste 1100.
1141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	234 900	230 200	205 248	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 8 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage des fonctionnaires ou agents temporaires, de leur conjoint et des personnes à leur charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine.
1143	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	p.m.	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 14 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire de fonction des fonctionnaires et agents temporaires appelés à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui leur sont confiées.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2020	Budget rectificatif 2/2019	Résultat 2018	Commentaires
<b>114</b>	Allocations et indemnités diverses	236 100	231 200	205 248	
1150	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires des heures supplémentaires effectuées par les fonctionnaires et les agents temporaires de la catégorie AST ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.
<b>115</b>	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	0	
1171	Interprètes externes et opérateurs de conférence	p.m.	p.m.	0	Rétribution des interprètes free-lance engagés par le Centre lors de conférences ponctuelles pour lesquelles la Commission n'est pas en mesure de fournir un service d'interprétation. La rétribution comporte, outre la rémunération, les cotisations à un régime de prévoyance décès et à une assurance maladie-accident-décès, le remboursement, pour les interprètes externes n'ayant pas leur domicile professionnel au lieu d'affectation, des frais de voyage ainsi que le paiement d'indemnités forfaitaires de voyage.
1175	Intérimaires	264 000	228 000	218 502	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire.
<b>117</b>	Prestations d'appoint	264 000	228 000	218 502	
1180	Frais divers de recrutement du personnel	36 500	37 000	28 731	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31, ainsi que son article 33. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement.
1181	Frais de voyage	11 600	11 300	6 500	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 7 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions au Centre ou de leur départ.
1182	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	63 700	52 600	41 224	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ainsi que lors de la cessation définitive de leurs fonctions, suivie d'une réinstallation dans une autre localité.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2020	Budget rectificatif 2/2019	Résultat 2018	Commentaires
1183	Frais de déménagement	23 800	26 600	23 311	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive de leurs fonctions, suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1184	Indemnités journalières temporaires	80 900	78 400	78 192	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires en mesure de justifier la nécessité d'un changement de résidence après leur entrée en fonctions (y compris en cas de mutation).
<b>118</b>	Frais divers de recrutement et de mutation du personnel	216 500	205 900	177 957	
1190	Coefficients correcteurs	1 500	1 500	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 64 et 65. Ce crédit est destiné à couvrir le coût des coefficients correcteurs appliqués à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires, ainsi qu'aux heures supplémentaires.
<b>119</b>	Coefficients correcteurs et adaptations des rémunérations	1 500	1 500	0	
<b>11</b>	<b>PERSONNEL EN ACTIVITÉ</b>	<b>26 889 500</b>	<b>25 890 600</b>	<b>23 968 737</b>	
1300	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires	77 700	59 000	38 700	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les paiements des indemnités journalières de mission, ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel statutaire dans l'intérêt du Centre, selon les dispositions du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.
<b>130</b>	Missions et déplacements	77 700	59 000	38 700	
1310	Frais de mission liés aux formations	26 400	23 000	25 479	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission exposés lors de formations se déroulant en dehors du Luxembourg.
<b>131</b>	Missions et déplacements liés aux formations	26 400	23 000	25 479	
<b>13</b>	<b>MISSIONS ET DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS</b>	<b>104 100</b>	<b>82 000</b>	<b>64 179</b>	
1400	Restaurants et cantines	5 800	4 300	4 185	
<b>140</b>	Infrastructure à caractère socio-médical	5 800	4 300	4 185	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2020	Budget rectificatif 2/2019	Résultat 2018	Commentaires
1410	Service médical	53 400	56 600	52 500	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.
<b>141</b>	Service médical	53 400	56 600	52 500	
1420	Autres dépenses	383 100	187 300	187 732	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées à la participation au comité des activités sociales, aux crèches et aux établissements d'enseignement. Ce crédit repose sur la prévision de l'Office «Infrastructures et logistique» (OIL) de la Commission.
1421	Relations sociales	14 000	14 000	13 247	Ce crédit est destiné à encourager et à financer toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités, d'autres aides et subventions en faveur du personnel, ainsi que les frais occasionnés par l'organisation de réceptions en l'honneur de membres du personnel.
<b>142</b>	Autres dépenses	397 100	201 300	200 979	
<b>14</b>	<b>INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL</b>	<b>456 300</b>	<b>262 200</b>	<b>257 664</b>	
1520	Mobilité du personnel	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
1521	Fonctionnaires du Centre affectés temporairement dans les administrations nationales, dans les organisations internationales ou dans les institutions ou entreprises publiques.	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
<b>152</b>	Mobilité	p.m.	p.m.	0	
<b>15</b>	<b>MOBILITÉ</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	
1600	Secours extraordinaires	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des aides en espèces qui peuvent être accordées à un fonctionnaire, à un ancien fonctionnaire ou à des ayants droit d'un fonctionnaire décédé, se trouvant dans une situation difficile.
<b>160</b>	Service social	p.m.	p.m.	0	
1620	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les aides familiales, les dépenses d'accueil de nouveaux membres du personnel, l'assistance juridique, les subventions aux scouts et guides, la subvention au secrétariat de l'association des parents d'élèves.
<b>162</b>	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	
1630	Centre de la petite enfance	85 000	83 400	75 900	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux crèches et aux établissements d'enseignement. Ce crédit repose sur la prévision du Parlement européen.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2020	Budget rectificatif 2/2019	Résultat 2018	Commentaires
163	Centre de la petite enfance	85 000	83 400	75 900	
1640	Aide complémentaire aux handicapés	1 500	1 500	0	Ce crédit doit permettre de rembourser aux agents handicapés en activité, à leurs conjoints et à leurs enfants à charge handicapés, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.
164	Aide complémentaire aux handicapés	1 500	1 500	0	
16	<b>SERVICES SOCIAUX</b>	<b>86 500</b>	<b>84 900</b>	<b>75 900</b>	
1700	Frais de réception et de représentation	2 500	2 500	1 096	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réception et de représentation ainsi que les manifestations d'intérêts divers.
170	Réception et représentation	2 500	2 500	1 096	
17	<b>RÉCEPTIONS ET REPRÉSENTATION</b>	<b>2 500</b>	<b>2 500</b>	<b>1 096</b>	
1900	Pensions et allocations de départ	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les pensions et allocations de départ.
190	Pensions	p.m.	p.m.	0	
19	<b>PENSIONS</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	
1	<b>PERSONNEL</b>	<b>27 538 900</b>	<b>26 322 200</b>	<b>24 367 576</b>	
2000	Location d'immeubles et frais accessoires	2 446 900	2 375 000	2 332 008	Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles et places de parking occupés par le Centre.
200	Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires	2 446 900	2 375 000	2 332 008	
2010	Assurance	11 100	10 900	9 256	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurance afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par le Centre.
201	Assurance	11 100	10 900	9 256	
2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	207 900	206 000	200 114	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses courantes.
202	Eau, gaz, électricité et chauffage	207 900	206 000	200 114	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2020	Budget rectificatif 2/2019	Résultat 2018	Commentaires
2030	Nettoyage et entretien	225 000	219 900	220 426	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achats de produits d'entretien, de lavage, de blanchissage, de nettoyage à sec, etc.), les coûts d'entretien des équipements et des installations techniques (ascenseurs, chauffage central et installations de climatisation, etc.) et ceux nécessaires à l'évacuation des déchets.
<b>203</b>	Nettoyage et entretien	225 000	219 900	220 426	
2040	Aménagement des locaux	16 000	16 000	14 900	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation dans l'immeuble.
<b>204</b>	Aménagement des locaux	16 000	16 000	14 900	
2050	Sécurité et surveillance des immeubles	209 800	204 500	154 153	Ce crédit est destiné à couvrir diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre les incendies, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires, et les frais de contrôles légaux.
<b>205</b>	Sécurité et surveillance des immeubles	209 800	204 500	154 153	
2060	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat éventuel d'un bâtiment afin d'y établir le siège du Centre.
<b>206</b>	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	0	
2080	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'expertises dans le domaine des biens immobiliers.
<b>208</b>	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	p.m.	0	
2090	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses courantes non spécialement prévues, par exemple, les dépenses administratives autres que celles liées à la consommation (en eau, gaz et électricité), à l'entretien, aux taxes communales et aux frais accessoires.
<b>209</b>	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	
<b>20</b>	<b>INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>	<b>3 116 700</b>	<b>3 032 300</b>	<b>2 930 857</b>	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2020	Budget rectificatif 2/2019	Résultat 2018	Commentaires
2100	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et des logiciels	2 119 600	1 714 100	1 420 960	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location de matériel informatique, le développement de logiciels, la maintenance des logiciels ou progiciels et divers consommables du domaine informatique, etc. Les équipements de télécommunications, les machines à photocopier et les imprimantes sont également inscrits à ce poste. Les estimations de 2019 comprennent les coûts initiaux pour la mise en place de services en nuage.
<b>210</b>	Informatique	2 119 600	1 714 100	1 420 960	
2120	Prestations externes pour l'exploitation, l'installation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes	1 838 700	1 714 500	1 464 447	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.).
<b>212</b>	Services informatiques	1 838 700	1 714 500	1 464 447	
<b>21</b>	<b>INFORMATIQUE</b>	<b>3 958 300</b>	<b>3 428 600</b>	<b>2 885 407</b>	
2204	Matériel bureautique	5 000	5 000	5 112	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, la location, l'entretien et la réparation de matériel bureautique et d'installations techniques, à l'exclusion du matériel tel qu'imprimantes et photocopieuses.
<b>220</b>	Installations techniques et matériel bureautique	5 000	5 000	5 112	
2210	Premier équipement	10 000	11 000	7 065	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, le remplacement, l'entretien, l'utilisation et la réparation de mobilier.
<b>221</b>	Mobilier	10 000	11 000	7 065	
2230	Premier équipement en matériel de transport				Ce crédit est destiné à l'achat d'un véhicule de service pour les besoins du Centre.
2232	Location de véhicules	10 000	9 300	9 546	Ce crédit est destiné à couvrir la location sous forme de contrat à long terme de véhicules de service ainsi que les dépenses occasionnelles de location de véhicules pour répondre à certains besoins fortuits.
2233	Entretien, utilisation et réparation du matériel de transport	5 000	5 000	5 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des moyens de transport ainsi que ceux relatifs à l'utilisation des transports en commun.
<b>223</b>	Parc automobile	15 000	14 300	15 046	
2250	Dépenses de documentation et de bibliothèque	24 000	24 000	21 174	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de fonds de bibliothèque, d'abonnements à des journaux et à des périodiques, à des services en ligne, tels que des dictionnaires, ainsi que d'autres dépenses de documentation et de bibliothèque.
2255	Outils de documentation, de traduction et multilingues				Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux outils de documentation, de traduction et multilingues, comme l'acquisition, la consolidation et l'extension des contenus de bases de données linguistiques et terminologiques, de mémoires de traduction et de dictionnaires de traduction automatique.



Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2020	Budget rectificatif 2/2019	Résultat 2018	Commentaires
225	Dépenses de documentation et de bibliothèque	24 000	24 000	21 174	
22	<b>BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>	<b>54 000</b>	<b>54 300</b>	<b>48 397</b>	
2300	Papeterie et fournitures de bureau	24 000	24 000	23 802	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier et de fournitures de bureau.
230	Papeterie et fournitures de bureau	24 000	24 000	23 802	
2320	Frais bancaires	2 000	2 000	1 596	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunications interbancaires.
2321	Pertes de change	p.m.	p.m.	0	Ce poste est destiné à couvrir les pertes de change encourues par le Centre dans le cadre de la gestion de son budget, pour autant que celles-ci ne puissent être compensées par des bénéfices de change.
232	Dépenses financières	2 000	2 000	1 596	
2330	Frais juridiques	20 000	20 000	38 600	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou d'autres experts.
233	Frais juridiques	20 000	20 000	38 600	
2340	Domages-intérêts	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par le Centre au titre de dommages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.
234	Domages-intérêts	p.m.	p.m.	0	
2350	Assurances diverses	10 700	10 400	9 927	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances globales, responsabilité civile, vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances.
2352	Frais divers de réunions internes	p.m.	2 500	764	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions internes.
2353	Déménagement des services	3 000	3 000	3 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement, tant au sein du bâtiment que vers le nouveau bâtiment.
2359	Autres dépenses	3 100	3 100	349	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues.
235	Autres dépenses de fonctionnement	16 800	19 000	14 039	
2360	Services d'audit et d'évaluation externes	15 000	10 000	13 571	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2020	Budget rectificatif 2/2019	Résultat 2018	Commentaires
236	Services d'audit et d'évaluation externes	15 000	10 000	13 571	
2390	Prestations de traduction effectuées par la Commission	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des travaux de traduction, dactylographie comprise, effectués par la Commission pour le compte du Centre.
2391	Interprétation	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE.
2392	Services d'assistance administrative de la Commission	140 400	137 000	128 041	Ce crédit est destiné à couvrir les services d'assistance administrative fournis par la Commission au Centre.
2393	Publications	10 000	10 000	3 636	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de publication du budget, du rapport d'activité, et d'autres actions de communication du Centre.
2394	Diffusion	20 000	12 000	5 589	Ce crédit est destiné à couvrir toutes les dépenses relatives à l'activité «Diffusion», notamment les frais de promotion et de marketing (catalogues, brochures, publicités, études de marché, etc.) ainsi que les frais liés à l'information et l'assistance du public et des clients.
2395	Autres services fournis par des institutions et des agences	12 000	11 500	11 242	Ce crédit est destiné à couvrir les services fournis au Centre par les institutions et agences de l'UE, tels que les services fournis dans le cadre de la coordination inter-agences.
239	Prestations entre institutions	182 400	170 500	148 507	
23	<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT</b>	<b>260 200</b>	<b>245 500</b>	<b>240 115</b>	
2400	Affranchissement de correspondance et frais de port	19 200	19 200	19 106	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux.
240	Affranchissement de correspondance	19 200	19 200	19 106	
2410	Téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision et abonnements et redevances de télécommunications	242 300	134 000	86 310	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques, de télécopieur, de téléconférences et de transmission de données. Les dépenses liées au matériel de télécommunications sont inscrites au poste 2100. Cette augmentation est due à l'utilisation de services en nuage et de la connectivité des centres de données pour l'EuroHPC.
241	Télécommunications	242 300	134 000	86 310	
24	<b>AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>	<b>261 500</b>	<b>153 200</b>	<b>105 416</b>	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2020	Budget rectificatif 2/2019	Résultat 2018	Commentaires
2500	Réunions et convocations en général	2 000	3 000	3 112	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des experts et autres visiteurs, et des comités interinstitutionnels invités à participer à des réunions, commissions, groupes de travail et séminaires.
<b>250</b>	Frais de réunions et de convocations	2 000	3 000	3 112	
2550	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	35 000	5 000	25 048	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions. Il est également destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions externes non couvertes par l'infrastructure existante.
<b>255</b>	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	35 000	5 000	25 048	
<b>25</b>	<b>FRAIS DE RÉUNIONS</b>	<b>37 000</b>	<b>8 000</b>	<b>28 160</b>	
2600	Réunions du conseil d'administration	20 000	20 000	14 000	Crédits pour les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des membres du conseil d'administration invités à participer à des réunions, des commissions et des groupes de travail.
<b>260</b>	Frais de réunions	20 000	20 000	14 000	
2610	Organisation des réunions du conseil d'administration	9 000	7 500	6 208	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation des réunions du conseil d'administration.
<b>261</b>	Organisation des réunions du conseil d'administration	9 000	7 500	6 208	
2650	Interprétation	30 000	30 000	23 000	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE, dans le cadre des réunions du conseil d'administration.
<b>265</b>	Interprétation	30 000	30 000	23 000	
<b>26</b>	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>59 000</b>	<b>57 500</b>	<b>43 208</b>	
2700	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	100 000	100 000	27 550	Ce crédit est destiné à permettre les consultations, études et enquêtes à confier à des experts qualifiés dans les domaines de nature administrative, à savoir les rapports d'évaluation et les honoraires des consultants externes.
<b>270</b>	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	100 000	100 000	27 550	
<b>27</b>	<b>CONSULTATIONS ET ÉTUDES</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	<b>27 550</b>	Ce chapitre s'intitulait précédemment «Information: acquisition, archivage, production et diffusion».

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2020	Budget rectificatif 2/2019	Résultat 2018	Commentaires
<b>2</b>	<b>IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 846 700</b>	<b>7 079 400</b>	<b>6 309 111</b>	
3000	Prestations de traduction externe	10 770 000	10 550 000	12 977 565	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à la fourniture de services linguistiques par des prestataires externes.
3001	Prestations techniques liées aux services linguistiques	60 000	60 000	13 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux prestations techniques liées aux services linguistiques.
<b>300</b>	<b>Prestations de traduction externe</b>	<b>10 830 000</b>	<b>10 610 000</b>	<b>12 990 565</b>	
<b>30</b>	<b>PRESTATIONS DE TRADUCTION EXTERNE</b>	<b>10 830 000</b>	<b>10 610 000</b>	<b>12 990 565</b>	
3100	Coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	673 200	722 800	797 780	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux actions décidées par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) visant à promouvoir la coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique. Les dépenses liées au projet IATE sont couvertes par les recettes du poste 3002, «Gestion de projets interinstitutionnels», exclusion faite de la part de ces dépenses incombant au Centre.
<b>310</b>	<b>Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle</b>	<b>673 200</b>	<b>722 800</b>	<b>797 780</b>	
<b>31</b>	<b>DÉPENSES LIÉES À LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE</b>	<b>673 200</b>	<b>722 800</b>	<b>797 780</b>	
3200	Frais de mission et autres dépenses de personnel liés au programme eCdT	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel en mission dans le cadre du programme eCdT.
3201	Dépenses de fonctionnement diverses liées au programme eCdT	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement diverses se rapportant au programme eCdT, à l'exception des dépenses dans le domaine informatique.
3202	Dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdT	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdT.
3203	Conseils informatiques liés au programme eCdT	188 300	370 900	292 684	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux conseils informatiques liés au programme eCdT.
<b>320</b>	<b>Dépenses liées au programme eCdT</b>	<b>188 300</b>	<b>370 900</b>	<b>292 684</b>	
<b>32</b>	<b>DÉPENSES LIÉES AU PROGRAMME eCdT</b>	<b>188 300</b>	<b>370 900</b>	<b>292 684</b>	<b>Ce chapitre comprend les crédits destinés à couvrir les dépenses liées au programme eCdT, virés de la «Réserve pour investissements exceptionnels» vers le poste de recettes 5010.</b>
<b>3</b>	<b>DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>	<b>11 691 500</b>	<b>11 703 700</b>	<b>14 081 029</b>	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2020	Budget rectificatif 2/2019	Résultat 2018	Commentaires
10003	Réserve pour la stabilité des prix	p.m.	p.m.	0	Réserve créée en 2011 aux fins de la stabilité des prix. Fin 2020, le montant total de cette réserve s'élèvera à 3 319 687 EUR.
10004	Fonds permanent de préfinancement	p.m.	p.m.	0	Le fonds permanent de préfinancement est institué par l'article 71a du règlement financier du Centre de traduction. Le montant total du fonds est de 16 529 466 EUR.
10006	Réserve pour investissements exceptionnels	p.m.	p.m.	0	Aucun crédit n'a été affecté en 2019 pour couvrir les investissements exceptionnels. Le montant total de la réserve est de 147 178 EUR, compte tenu de la consommation du poste de recettes 5010.
10008	Déficit reporté de l'exercice précédent	p.m.	645 104	0	Déficit reporté de l'exercice précédent, conformément à l'article 20, paragraphe 3, du règlement financier du 22 septembre 2019 du Centre.
<b>1000</b>	Crédits provisionnels	p.m.	645 104	0	
<b>100</b>	<b>CRÉDITS PROVISIONNELS</b>	p.m.	645 104	0	
<b>10</b>	<b>RÉSERVES</b>	p.m.	645 104	0	
	<b>Total des dépenses</b>	<b>47 077 100</b>	<b>45 750 404</b>	<b>44 757 716</b>	

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Groupes de fonctions et grades	2018		2019		2020	
	Pourvus au 31.12.2018	Postes temporaires	Autorisés dans le cadre du budget 2019 de l'UE		Demande du Centre dans le cadre du projet de budget de l'UE pour 2020	
			Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16	0	0	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	0	0	0
AD 14	0	1	0	1	1	1
AD 13	1	0	1	0	1	0
AD 12	6	7	17	11	16	11
AD 11	9	3	7	4	8	5
AD 10	5	6	8	5	8	5
AD 9	5	5	4	12	5	13
AD 8	8	15	1	21	0	21
AD 7	4	15	6	24	5	26
AD 6	2	24	1	12	1	8
AD 5	1	12	0	0	0	0
<b>TOTAL AD</b>	<b>41</b>	<b>88</b>	<b>45</b>	<b>90</b>	<b>45</b>	<b>90</b>
AST 11	0	0	0	0	0	0
AST 10	0	0	0	0	1	0
AST 9	2	0	4	0	3	1
AST 8	2	2	1	2	1	2
AST 7	2	2	0	5	0	4
AST 6	1	5	1	6	1	7
AST 5	1	13	1	19	1	20
AST 4	1	12	0	12	0	12
AST 3	0	8	0	5	0	3
AST 2	0	1	0	0	0	0
AST 1	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL AST</b>	<b>9</b>	<b>43</b>	<b>7</b>	<b>49</b>	<b>7</b>	<b>49</b>
AST/SC 6	0	0	0	0	0	0
AST/SC 5	0	0	0	0	0	0
AST/SC 4	0	0	0	0	0	0
AST/SC 3	0	0	0	1	0	1
AST/SC 2	0	2	0	1	0	1
AST/SC 1	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL AST/SC</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>133</b>	<b>52</b>	<b>141</b>	<b>52</b>	<b>141</b>
<b>TOTAL PERSONNEL</b>	<b>183</b>		<b>193</b>		<b>193</b>	

Estimation des effectifs en personnel contractuel (exprimée en équivalents temps plein)

Groupes de fonctions (GF)	2018 (effectivement pourvus)	2019	2020
GF IV	11,3	16,0	14,0
GF III	5,4	9,0	9,0
GF II	6,4	5,0	5,0
GF I	0,0	0,0	0,0
<b>Total AC</b>	<b>23</b>	<b>30</b>	<b>28</b>